

LISTE DES PRIX DES HEURES DE VOL valable à partir du 1er janvier 2020
TVA incluse - Pour vols privés

AVIONS	C/S	essence	PRIX DE BASE avec TVA 7,7 % CHF	PREPAIEMENT avec TVA 7,7 % CHF	Surtaxe / Ristourne
PA-18 Super Cub Remorquage/glacier	PAX	100LL	275.71	253.10	- 5.70
			311.25	285.41	- 8.70
DR400-140B	KBX	100LL	281.10	258.48	- 5.70
DR401-160A	KLT	UL91	292.94	269.25	- 9.60
DR400-180 Régent	KOW	UL91	315.99	290.79	- 12.80
TECNAM P2002JF	KOP/KPE	UL91	228.32	210.02	+ 1.20
EXTRA 200 Survola	MTD	100LL	444.80	409.26	- 11.40
			386.51	335.42	- 7.22
WT9 Dynamic Remorquage	WZN	UL91	252.02	231.56	+ 1.20
			286.48	263.87	+ 2.30

DG300	1752	33.39	30.80	
	1898	33.39	30.80	
DG 500 Trainer	3050	49.54	45.35	
DG 1000	3423	60.31	55.10	
Treuil par départ		16.16		
Participation annuelle obligatoire aux frais fixes de planeurs, à payer en début de saison :				
Elève + pilote privé :		CHF 400.-		
Pilote club :		CHF 600.-		
Pilote planeur privé :		CHF 400.-		

REGLES D'UTILISATION DES HEURES A PRE-PAIEMENT

- 1) La valeur d'une unité est de CHF 1'000.-
- 2) L'achat de ou des unités doit intervenir avant la date du vol
- 3) Le minimum d'achat est fixé à une unité (CHF 1'000.-)
- 4) L'achat d'unité(s) supplémentaire(s) doit intervenir avant l'épuisement de votre avoir en cours
- 5) Dès épuisement de votre « capital avances » le prix de l'heure vous sera facturé au tarif normal
- 6) Les unités ne sont valables qu'après réception du paiement de la contre-valeur
- 7) L'achat d'unité(s) vous dispense automatiquement du paiement de l'avance de CHF 480.- / l'an
- 8) Le rabais spécial de 10% après 20 heures de vol est cumulatif
- 9) La modification du prix de l'heure reste réservée

tarif formation, voir page suivante